

Débat public sur le devenir de la RN 154 entre Nonancourt/Dreux/Chartres/Allaines

Les Cahiers d'acteurs • Collectif : Dévier Saint-Rémy



Objet :

Nous réunir pour réfléchir et agir devant une situation qui nous paraît contraire à l'intérêt général et parce que nous sommes conscients qu'agir individuellement ne serait pas efficace.

Sensibiliser à la situation préoccupante et intenable provoquée par la Route nationale 154/12 qui traverse en son centre la commune de Saint-Rémy-sur-Avre et borde les quartiers Nord-Est de Nonancourt .

Alerter de l'insécurité et des nuisances toujours grandissantes et prévenir qu'il y a une réelle urgence à dévier la commune de Saint-Rémy-sur-Avre.

Coordonnées :

DEVIER SAINT-REMY

Adresse : OSCAR
28380 Saint-Rémy-sur-Avre
www.deviersaintremy.free.fr

Représentant du collectif :

Gérard DANIEL
19 Route Nationale 12
28380 Saint-Rémy-sur-Avre
Tél. 02.37.48.81.19

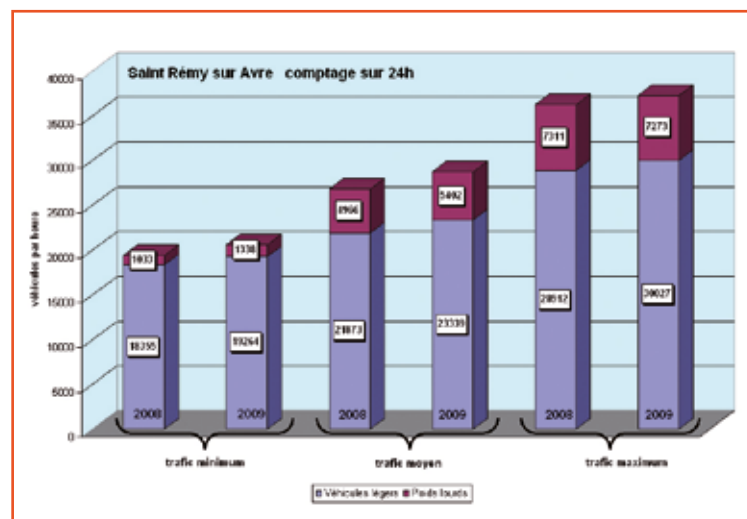
Email : deviersaintremy@yahoo.fr

Notre collectif représente 162 adhérents, 404 sympathisants. À ce jour nous totalisons 11732 pétitions en faveur de notre action dont 2842 en Vallée d'Avre.

Le trafic

Dans la traversée de Saint-Rémy-sur-Avre, en octobre 2009, le trafic moyen a été de 28742 véhicules par jour. Il a atteint 36 258 en pointe. 81 % du trafic est enregistré entre 8 heures et 20 heures, soit 23 347 véhicules (dont 4 046 poids lourds) en moyenne. Les jours de pointe, aux mêmes horaires le trafic atteint 29 558 (dont 6 231 poids lourds). Cela représente 2 463 véhicules par heure dont 519 camions !

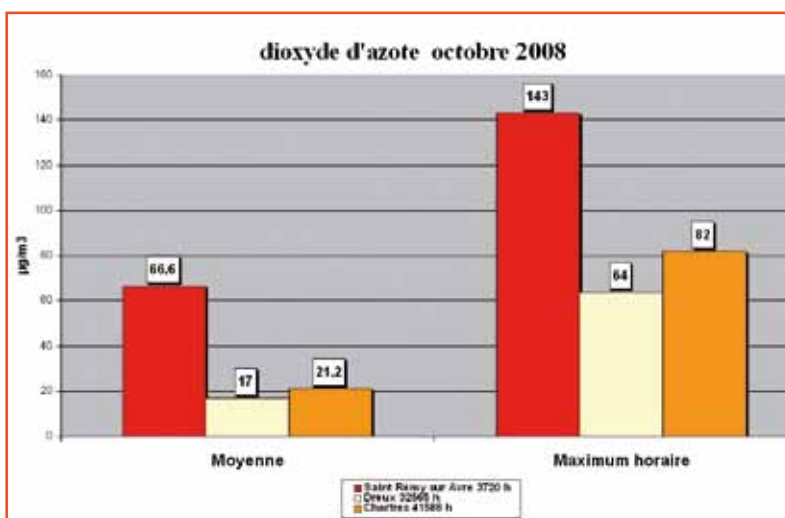
Une augmentation constante du trafic routier à Saint-Rémy-sur-Avre est constatée dans le graphique ci-dessous (sources DRE28).



La pollution

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Cette loi prévoit une surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire depuis l'an 2000. L'Etat confie cette surveillance à des organismes agréés par le Ministère chargé de l'environnement.

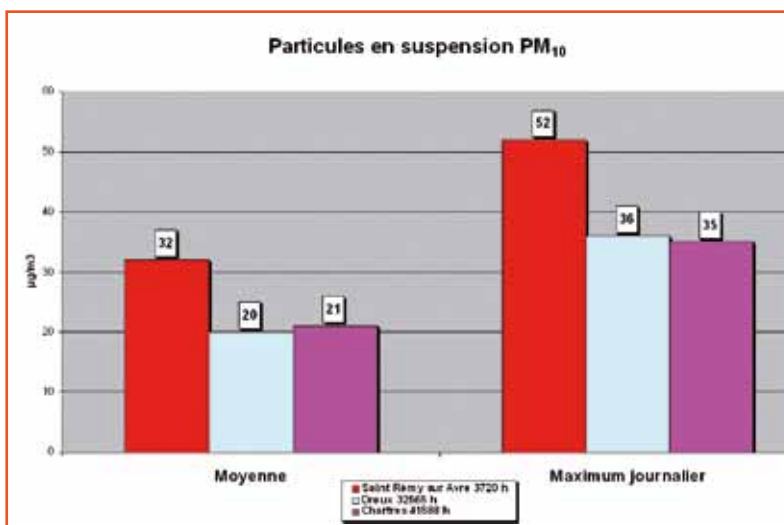
Nous indiquons ci-dessous quelques chiffres extraits de l'étude réalisée d'octobre à décembre 2008 par l'association Lig'Air (site internet : www.ligair.fr) concernant la pollution provoquée par la circulation routière aux abords de la route nationale à Saint-Rémy-sur-Avre :



1/ Le dioxyde d'azote

C'est un gaz irritant. Il provoque une irritation des yeux, du nez et de la gorge, des troubles respiratoires et des affections chroniques.

Les concentrations horaires enregistrées sur le site de Saint-Rémy-sur-Avre, en rouge, font partie des **niveaux les plus élevés observés en région Centre** pendant cette période d'étude.



2/ Les particules en suspension

Elles proviennent notamment des véhicules automobiles. Les plus grosses particules sont retenues par les voies aériennes, par contre les particules de petites tailles pénètrent facilement dans les voies respiratoires jusqu'aux alvéoles pulmonaires où elles se déposent. Elles peuvent donc altérer la fonction respiratoire des personnes sensibles.

Le seuil d'information fixé à $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h n'a pas été dépassé pendant la période d'étude. Cependant la valeur limite journalière ($50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h) a quand à elle, **été dépassée une journée, le 6 novembre 2008, uniquement sur le site de Saint-Rémy-sur-Avre**, en rouge sur le graphique.

Le site de Saint-Rémy-sur-Avre enregistre la moyenne la plus élevée en région Centre ($32 \mu\text{g}/\text{m}^3$) qui représente environ 80 % de la valeur limite annuelle ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Les risques de dépassement de la moyenne annuelle et du seuil de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sont plus importants sur le site de Saint-Rémy-sur-Avre que sur les autres sites étudiés durant la même période.

Nuisances subies par les riverains

- Insécurité (environ 1 accident par semaine),
- Bruit provoquant stress et insomnies,
- Pollution,
- Vibrations,
- Fissures sur les maisons
- Dangerosité de sortir et rentrer les poubelles : les véhicules circulent à moins d'un mètre. (de nuit et sous la pluie c'est du suicide ...)
- Dégâts matériels sur les bâtiments et les clôtures (percussion ou chute d'objets ou matériel)
- Dégradations des façades,
- Impossibilité de laisser les fenêtres ouvertes, de vivre à l'extérieur (ou tout simplement discuter...)



Contraintes imposées aux usagers

- Bouchons quotidiens pour les automobilistes,
- Danger pour les piétons de traverser aux feux tricolores non respectés et de cheminer sur les trottoirs de la nationale

Le quotidien des habitants de Saint-Rémy et de la Vallée

- Difficultés et danger permanent pour traverser, s'engager ou emprunter la route,
- Bouchons et pertes de temps provoquant stress et énervement,
- Transfert d'une partie du trafic sur les routes communales et départementales de nos villages.

Quelques témoignages

« Depuis près de 30 ans les anecdotes ne manquent pas, les plus choquantes, voire traumatisantes : à 6 reprises suite freinage pour le feu rouge le bâtiment en bordure de voie a été percuté. Que des dégâts matériels heureusement ! Par mesure de prudence j'ai condamné les accès au bâtiment !

- « réception » d'un tronc d'arbre tombé d'un camion par dessus la clôture. Là aussi par miracle pas de blessé ...
- refus du fournisseur de GPL (chauffage gaz) de stationner en bordure de la RN pour la livraison
- dangerosité de sortir et rentrer les poubelles : les véhicules circulent à moins d'un mètre (de nuit et sous la pluie c'est du suicide ...). Joël, novembre 2009

« Etant riverain de la route nationale depuis 1937, j'ai vu et subi les nuisances dues à l'évolution et à l'intensité du nombre de véhicules circulant sur la route particulièrement du trafic routier, qui est le plus gênant et polluant. A ce jour, je deviens extrêmement dangereux lorsque je m'engage avec ma voiture sur la voie de circulation. Fréquemment, quand je m'insère dans la file de véhicules, je me fais klaxonner et injurier. Mais le plus difficile à supporter c'est le bruit : double vitrage obligatoire, et fenêtres fermées, même quand il fait très chaud. Et la pollution, qui dépose une pellicule noirâtre et grasseuse partout, et qui me provoque des problèmes respiratoires et autres. A mon âge, les dégâts sont irréversibles mais on se doit de préserver les générations montantes, à travers une déviation, loin des habitations. » Michel, novembre 2009

« Quand j'ai acheté ma maison il y a 20 ans, on m'avait dit que dans 10 ans la nationale serait déviée ! Résultat : portail à repeindre tous les ans, ravalement impossible, fenêtres devant rester fermées (bruit, pollution). Entrée et sortie de chez moi risquées (j'ai eu 2 accrochages). En 20 ans, on est passés de 18 000 à 29 000 véhicules par jour, c'est l'enfer même la nuit ! et que dire des départs en week-end ! Voir 10 ou 12 semi remorques se suivre, c'est angoissant, et ça augmente régulièrement ! il faut dévier St Rémy et VITE ! » Gérard, octobre 2009

« Le 6 février dernier, en pleine nuit, un véhicule a percuté notre mur et le portail d'entrée ; le porche s'est effondré sur le véhicule : le conducteur s'en est sorti indemne, mais il aurait pu être tué. Nous n'avons pas pu entrer nos véhicules pendant deux mois, ne pouvant pas enlever les gravats avant le passage des experts et contre-experts. Selon les gendarmes, l'accident est vraisemblablement dû à une vitesse excessive. Durant cette période, nous étions contraints de stationner sur le trottoir. En sortant de son véhicule, mon mari a failli être happé par un camion qui l'a frôlé de si près que la porte de sa voiture de société a été arrachée. Un témoin a vécu la scène. Il ne nous est pas possible de tourner pour entrer chez nous, si nous restons dans le flot des voitures. Venant de Paris, il faut d'abord stationner sur le trottoir après le feu, attendre qu'il passe au rouge : on peut alors reprendre la route et entrer. Si on ne procède pas ainsi, on risque tout simplement de se faire emboutir par un 38 tonnes qui n'a pas compris qu'on voulait s'arrêter. » Maryvonne Nov 2009



Du trafic même la nuit...



Effets de la pollution sur les murs



Plus pour nous... mais pas pour les autres !

Notre conclusion

Le trafic sur la route nationale 154 qui, à Saint-Rémy-sur-Avre, se superpose à la nationale 12 n'a cessé de croître au fil des années.

Les premiers projets de contournement de notre commune voient le jour dès 1965.

Notre département déjà durement touché ne doit pas être écarté des grands courants d'échange et ne pas être marginalisé. Dans le cas contraire, les conséquences économiques seraient considérables : perte d'attractivité de notre département, difficulté à accueillir de nouvelles entreprises et à pérenniser le tissu existant.

Quelle que soit la décision prise suite au débat public (sauf le maintien du tracé actuel), nous serons attentifs à ce que ne soient pas déplacées les nuisances et souhaitons que soit réalisé un projet qui :

- contourne toutes les communes concernées sur le tracé,
- protège les habitants et leurs maisons
- propose des accès suffisants
- préserve l'environnement avec une prise en compte forte dans la phase d'études préalables en matière d'éco-système pour évaluer les impacts du projet dans les domaines suivants : le bruit, l'eau, le paysage, la faune, la flore et selon les impacts observés sur chaque zone, une série de dispositifs de protection devra être déterminée,
- respecte les parties agricoles en réorganisant les parcelles afin de maintenir la pérennité des exploitations.

Notre agglomération est la seule sur tout le tracé à être traversée par un trafic aussi important !

Cette situation impose à elle seule un traitement spécifique et prioritaire. L'échéance de 2018 paraît déjà bien lointaine, alors que dire de 2050 ou 2085 !

Ce débat public en cours nous permet d'espérer enfin un dénouement aux problèmes qui assaillent quotidiennement des milliers de personnes. Notre collectif ne souhaite pas déplacer les nuisances mais tient à attirer l'attention sur les dommages irréremédiables subis par la population locale et donc sur l'urgence qu'il y a, à décider et VITE !

Nationale 154 - Nationale 12 : 2 raisons de faire vite !

Ces contributions sont éditées par la Commission Particulière de débat public qui décide de les publier sous forme de cahiers d'acteurs. Le contenu des textes n'engage que les auteurs. Pour bénéficier d'une publication, il convient de contacter la CPDP.

CPDP devenir de la RN54 – Hôtel Ibis – Place Drouaise – 28 000 Chartres

Tél. 02 37 36 06 36 – courriel : contact@debatpublic-devenirdelarn154.org - www.debatpublic-devenirdelarn154.org

